



Présents : 15 sur 15

Secrétaire : Michel PONCHON

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite les participants à la soirée des « Trophées des Maires » à se rassembler devant la mairie jeudi 13 avril à 18 h 15 avant le départ pour Saint Galmier.

Notre secrétaire Alexandra Clairet a spécialement été invitée à cette séance, consacrée avant tout aux comptes de gestion et aux budgets :

COMPTES ADMINISTRATIFS

Pour ce qui concerne l'**Assainissement**, (rappelons que le transfert de compétence sera effectif au 1^{er} janvier 2018), la situation au plan comptable est positive, avec un résultat de fonctionnement bénéficiaire de 74 295,85 € qui nous permet de compenser pour 39 117,04 € le déficit en investissement et de dégager un excédent global de 35 148,81 €. Le compte administratif du **Budget Général**, quant à lui, présente un solde de fonctionnement de 124 267,12 € en cumul (dont 88 827,91€ pour l'année 2016). Compte tenu du déficit en investissement de 78 809,84 € (37 057,92 € pour 2016), le résultat global est excédentaire de 45 457,28 €. Le débat qui s'ensuit aborde plusieurs questions, entre autres celle de la cantine scolaire : Il est rappelé à ce sujet que les parents paient un montant de 3,55 € par repas sur un prix de revient de 5,30 €, la différence étant payée par la commune. L'approbation des 2 comptes administratifs est votée à l'unanimité.

BUDGETS

En matière d'**Assainissement**, il faut savoir que le transfert de compétence au 01/01/2018 s'accompagnera du transfert de propriété des installations, en particulier des lagunes. D'ici là, les seuls travaux que nous envisageons concernent l'entretien de ces dernières. Le budget présenté s'équilibre à 113 736 € pour le volet « fonctionnement » et 110 662 € pour le volet « investissements ». Il est voté à l'unanimité.

En ce qui concerne le **Budget Général** de la commune, nous sommes dans l'obligation de suivre les directives de l'Administration de ne pas alourdir notre endettement. Même si la situation s'améliore peu à peu, nous aurons malheureusement cette contrainte pendant plusieurs années encore. D'autre part, la poursuite de la baisse de la D.G.F. (- 5 396 € pour cette année), que ne compense pas la hausse de la D.S.R. (+ 1 570 €), nous incite à une gestion de plus en plus rigoureuse. De ce fait, les projets pour cette année se limiteront au remplacement du tracteur de la commune, à la mise en œuvre de l'adressage et à la rénovation déjà évoquée de 2 bâtiments communaux. Pour les deux premiers, nous avons reçu des accords de subventions très satisfaisants. La réalisation du troisième sera fonction de nos démarches en cours.... Le Budget Fonctionnement s'établit ainsi à 565 349 € et le Budget Investissement à 519 598 €. Ils sont adoptés sans opposition.

Les contributions directes sont partie intégrante du budget de fonctionnement. Il convient donc de fixer leur taux pour 2017. Après discussion, il est proposé de fixer la part communale de celles-ci à :

- | | |
|--|---|
| 4,80 % pour la Taxe d'Habitation |) taux qui s'avèrent comparables à ceux |
| 10,84 % pour la Taxe Foncière |) des communes voisines, voire en-deçà. |
| 40,16 % pour la Taxe sur le Foncier non bâti.) | |

Mise au vote, cette proposition est acceptée à 12 voix pour et 3 voix contre.

LIMITATION DE VITESSE

Plusieurs demandes nous parviennent, de façon récurrente, pour faire cesser les excès de vitesse sur plusieurs secteurs de la commune. Les tronçons concernés sont examinés en détail, lors d'un débat très animé, à l'issue duquel tous les membres sont d'accord pour limiter la vitesse à 70 km/h sur :

- la traversée de Reigneux (de la maison Balichard à la maison Viallon),
- la route de la Tuilerie (de la maison Belezzy à la départementale CD 8),
- la route de Goutterose (de la Croix de La Bruyette à la route du cimetière).

Par ailleurs, une nouvelle requête sera déposée pour obtenir cette limitation sur la CD8 à la hauteur du carrefour de la Tuilerie (une première demande avait été refusée).

CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Certaines parcelles reclassées étaient propriété de la commune. Elles vont donc disparaître du cadastre automatiquement. Cet état de fait est soumis à l'approbation du Conseil. Aucune objection n'est soulevée.

QUESTIONS DIVERSES

Achat de tracteur

A l'occasion des récents comices de Feurs, plusieurs contacts ont été pris. Une douzaine de propositions ont ainsi été étudiées. Notre choix s'est porté sur un tracteur de marque Kubota, dont l'entretien pourrait être assuré par le garage Roche.

Elections

Le scrutin pour les élections présidentielles se déroulera pour Marcoux à la mairie, les dimanches 23 avril et 7 mai, de 8 heures à 18 heures. Nous avons établi le planning pour les tours de permanence au bureau de vote. Tous les conseillers seront mobilisés.

Intercommunalité

La mise en place se poursuit. Il est important pour nous de participer activement à toutes les réunions de commissions qui sont organisées en ce sens pour faire valoir notre point de vue. Ainsi pour ce qui concerne les ordures ménagères, il semble que nous nous dirigeons vers un système de taxe additionnelle à la taxe foncière (charge aux propriétaires de la répercuter à leurs locataires éventuels). Or la totalité des membres du conseil se prononce pour le maintien de notre système actuel (plus juste car établi selon un nombre de parts en fonction de la composition des ménages)

Salle des Fêtes

Le planning de location se remplit petit à petit. Nous en sommes pour le moment à un taux de remplissage de l'ordre de 43 %, ce qui peut bien sûr être amélioré. La prochaine journée « **Portes Ouvertes** » du **30 avril**, organisée pour faire connaître le complexe et ses équipements au-delà de Marcoux, devrait y contribuer. A nous d'en faire une réussite.

Local des jeunes

Depuis quelques temps, on observe pour le moins un certain laisser-aller sur la tenue de ce lieu de réunion qui se veut avant tout convivial et confortable. Non seulement l'état de propreté après certaines réunions est difficilement imaginable, mais on en vient même à constater des dégradations. Un règlement intérieur va donc être établi. Il sera validé par Monsieur le Maire et devra être respecté, faute de quoi la mise à disposition du local pourrait être repensée.

Cérémonie du 8 mai

La commémoration se déroulera cette année devant le monument aux morts de Marcoux. Nos voisins de Trelins se joindront à nous. Les habitants de nos deux villages sont invités à participer à ce devoir de mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50 mn.